Les descendants de Sulpice

François Darnault x Perrine Charbonnier

bail par François de terres et dépendances de la métairie de Grange Neuve à un particulier en date de juillet 1704

AD 36 - 2E_1261 pages 247, 248

Delivre copie

Controlle a Luçay le vingt huit Juillet 1774 folio 3 B 4 5

Bardeau Le notre et Secretaire de Luçay tant pour
present homme Jacques Jacques Darnault Lay Jacques
de cette Seigneurie demeurant en cette ville de Luçay acompte
avoir affermé et par une pitié donne a rente de jouissance et
adsence pour le temps et espace de neuf ans neuf
années Entieres et consecutives Commencant
L'an Lanier Lame Jubilé de temps et qui ont commencé
au jour St Georges de Lannée mil sept cent soixante sept
ambes Esquels jours et moyennant et a raison quinze sol
Labourons du pied a Mamipan pieds de Luçay pied
Cest assavoir neuf Mouges de terre faisant moitié
d'un arpent neuf Mouges Dependantes de la Metairie de
grangeneuve appellé Les Terres du temple, lesquelles
neuf Mouges de terre en ensuivent, Les premiers
Les premiers et Nomes Comme il a et Demeure et jouis
encore de present et aucun il en ait neuf Mouges
dans ceux que les premiers jouissent depuis lesquels
premiers prendront le surplus des neuf Mouges de terre
au dessus de celles qu'a ~~ostant~~ Jacques Darnault
et aimer et qui jouira de ~~lad~~ lidy et comprant le appartis
tenant de lisignolles a brioz Dont jouis les terres
et bon pere de famille a peine de tous et tous dommages
et interets, a lesquels de payer et acquitter le droit des
terres tel qu'a accoutumé estre payé et levé aux seigneur
ou dame a qui appartient, La presente jouissance et adjudication